

PROCES VERBAL DU MARDI 01 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de Bussy-Albieux convoqué le 01 Avril 2025 s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. DERORY.

Etaient présents : M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. ESSERTEL Cédric, Mme LEROY Nadine, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre, M. THINARD Franck

Procuration(s) : Mme LECLoux Aurélie, M. CHAUVE Jean-Paul

Etai(ent) absent(s) : M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line

Etai(ent) excusé(s) : Mme LECLoux Aurélie, M. CARTERON Philippe, M. CHAUVE Jean-Paul

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme SENDRA Valérie

Après lecture et signature du procès-verbal précédent, le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

EMPRUNT POLE ASSOCIATIF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser un emprunt pour financer les travaux du Pôle Associatif.

Monsieur le Maire présente aux élus quatre propositions d'offres de prêt établies par le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel et la Poste afin de connaître les taux appliqués actuellement.

Après consultation de ces documents, l'assemblée délibérante donne pouvoir au Maire :

- de contracter un prêt de 80 000 € à taux fixe sur une durée de 10 ans destiné à financer les travaux du Pôle Associatif auprès de la banque appliquant le taux le plus intéressant ;
- de signer ce contrat de prêt et les pièces y afférentes.

Après analyse de ces propositions, Monsieur le Maire sollicite un emprunt auprès du Crédit Mutuel de la Loire de **80 000 €** et opte pour un taux fixe à **3.25%**, remboursable trimestriellement sur une durée de **10 ans** avec capital constant.

La Commune s'engage pendant toute la durée du prêt à créer et mettre en les œuvre les ressources nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'impositions des trois taxes directes locales pour l'année 2025.

Il ajoute que les bases d'impositions pour l'année 2025 ont été notifiées par les services fiscaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition par rapport à l'année précédente :

Taxe d'Habitation :	6 . 89
Taxe foncier bâti :	28 . 07
Taxe foncier non bâti :	44 . 82

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – BUDGET GENERAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222-3 ;

Vu la délibération 2023_57 du 18 octobre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Il est présenté le CFU 2024 pour le Budget Général au Conseil municipal lequel se résume en un résultat de clôture de :

- Investissement : déficit de - 36 617, 56 €
- Fonctionnement : excédent de 424 555, 55 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **424 555, 55 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement

au compte **1068** pour la somme de **125 441, 70 €** et au compte **002** la somme de **299 113, 85 €**

APPROBATION DU BUDGET GENERAL 2025

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de M. Serge DERORY, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 772 181, 40 €

Recettes : 772 181, 40 €

Fonctionnement

Dépenses : 596 667, 95 €

Recettes : 596 667, 95 €

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 20 Février 2025

Considérant ce qu'il suit :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois ;

Compte tenu du souhait de la commune de revaloriser le métier de secrétaire de Mairie il convient de créer un poste de Rédacteur Territorial sans suppression du poste existant.

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création à compter du 1er Avril 2025 un emploi permanent de Rédacteur Territorial relevant de la catégorie hiérarchique *B* à temps non complet hebdomadaire à raison de 30/35ème d'un temps complet.

Le contractuel affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Assistance et Conseil aux élus
- Préparation et rédaction des documents administratifs et techniques
- Préparation et rédaction des documents budgétaires et comptables
- Préparation des actes civils et rédaction des délibérations et arrêtés du Maire
- Accueil et renseignement de la population
- Gestion des équipements municipaux
- Gestion et suivi des dossiers en direction du public (garderie, bibliothèque, cantine, cimetière...)
- Tenue à jour du fichier électoral et mise en place de l'organisation matérielle des élections et du recensement

Enfin, Monsieur le Maire informera le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de la création de cet emploi afin qu'il en assure la publicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire

Article 2 : de modifier comme suit le tableau suivant :

Emploi	Grade Associé	Catégorie	Ancien Effectif	Nouvel Effectif	Durée Hebdomadaire
Secrétaire de Mairie	Rédacteur Territorial	B	0	1	TNC

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis concernant l'aménagement la bibliothèque.

Après concertation, les élus optent pour les devis suivants :

- SARL MOBILIER JAROZO pour un montant 8 061, 67 € HT soit 9 674, 61 € TTC,
- ELECTRICITE MARCHAND / THOMAS pour un montant de 525, 00 € HT soit 630, 00 € TTC
- BALLET INFORMATIQUE pour un montant de 1 480, 83 € HT soit 1 777, 99 € TTC
- autorisent Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,
- à signer les documents y afférent,

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LFA – ACHAT MOBILIER POLE ASSOCIATIF

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite solliciter une demande de subvention de 650, 00 € auprès de Loire Forez Agglomération dans le cadre du Fonds de Soutien pour l'achat de mobilier du Pôle Associatif.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- solliciter une demande de subvention auprès de Loire Forez Agglomération,
- effectuer toutes les démarches nécessaires et remplir tous les documents s'y afférents.

AMENAGEMENT DU POLE ASSOCIATIF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis concernant l'aménagement intérieur du Pôle Associatif.

Après concertation, les élus :

- optent pour le devis de la SARL MOBILIER JAROZO pour un montant 6 590, 83 € TTC soit 5 492, 36 € HT,
- autorisent Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,
- à signer les documents y afférent,

CLOTURE DES JEUX DE BOULE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis concernant l'installation d'une clôture des Jeux de Boule.

Après étude de plusieurs propositions, les élus ont retenu l'entreprise JDS pour un montant de 6 080, 00 € HT soit 7 296, 00 € TTC.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire :

- de signer le devis correspondant et tous les documents s'y afférant,
- de gérer toutes les démarches administratives ou négociations commerciales réalisables,

CONSTRUCTION D'UN MURET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis concernant la construction d'un muret autour du terrain des Jeux de Boule.

Après étude de plusieurs propositions, les élus ont retenu l'entreprise Emmanuel MERLE pour un montant de 2 325, 00 € TTC.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire :

- de signer le devis correspondant et tous les documents s'y afférant,
- de gérer toutes les démarches administratives ou négociations commerciales réalisables,

GILLE DE SECURITE + PORTAIL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis concernant la construction d'une grille de sécurité et d'un portail pour sécuriser le terrain des Jeux de Boule.

Après étude de plusieurs propositions, les élus ont retenu l'entreprise LE TRESOR DU BRICOLEUR pour un montant 13 000, 00 € HT soit 15 600, 00 € TTC.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire :

- de signer le devis correspondant et tous les documents s'y afférant,
- de gérer toutes les démarches administratives ou négociations commerciales réalisables,

PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la modification n°1 du PLU sera applicable à compter du 22 avril 2025.

CHANTIER EAU POTABLE

Monsieur le Maire annonce aux élus que le chantier d'eau potable suit son cours et qu'il y aura une reprise de goudrons de prévu prochainement.

CAPOT BORNE INCENDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un capot de borne incendie a été volé sur la borne d'incendie située Place des Promenades.

VISITE LOCAL

Monsieur le Maire suggère aux élus la possibilité de visiter le local qui était loué par Philippe VIAL.

EFFECTIF ECOLE

Monsieur le Maire informe les élus que l'effectif de l'école va baisser car il y aura plus de départs que d'arrivées et qu'il y a un risque de fermeture de classe.

Il ajoute que Cassandra REY, Agent d'Ecole ne souhaite pas renouveler son contrat.

CALENDRIER DES POMPIERS

Monsieur le Maire explique aux élus que les pompiers de Saint-Germain-Laval vont réaliser des photos sur plusieurs sites de la commune pour concevoir le calendrier de l'année prochaine.

La Secrétaire de Séance



Le Maire

